

Convention **TERRITORIALE** Globale



Val de Garonne Agglomération

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



2025-2029



*La Convention
Territoriale Globale
(CTG) 2025-2029
de Val de Garonne
Agglomération est
un véritable*

projet social de territoire,

*coconstruit avec les
communes signataires
et l'ensemble de
nos partenaires
institutionnels,
associatifs et
professionnels.*

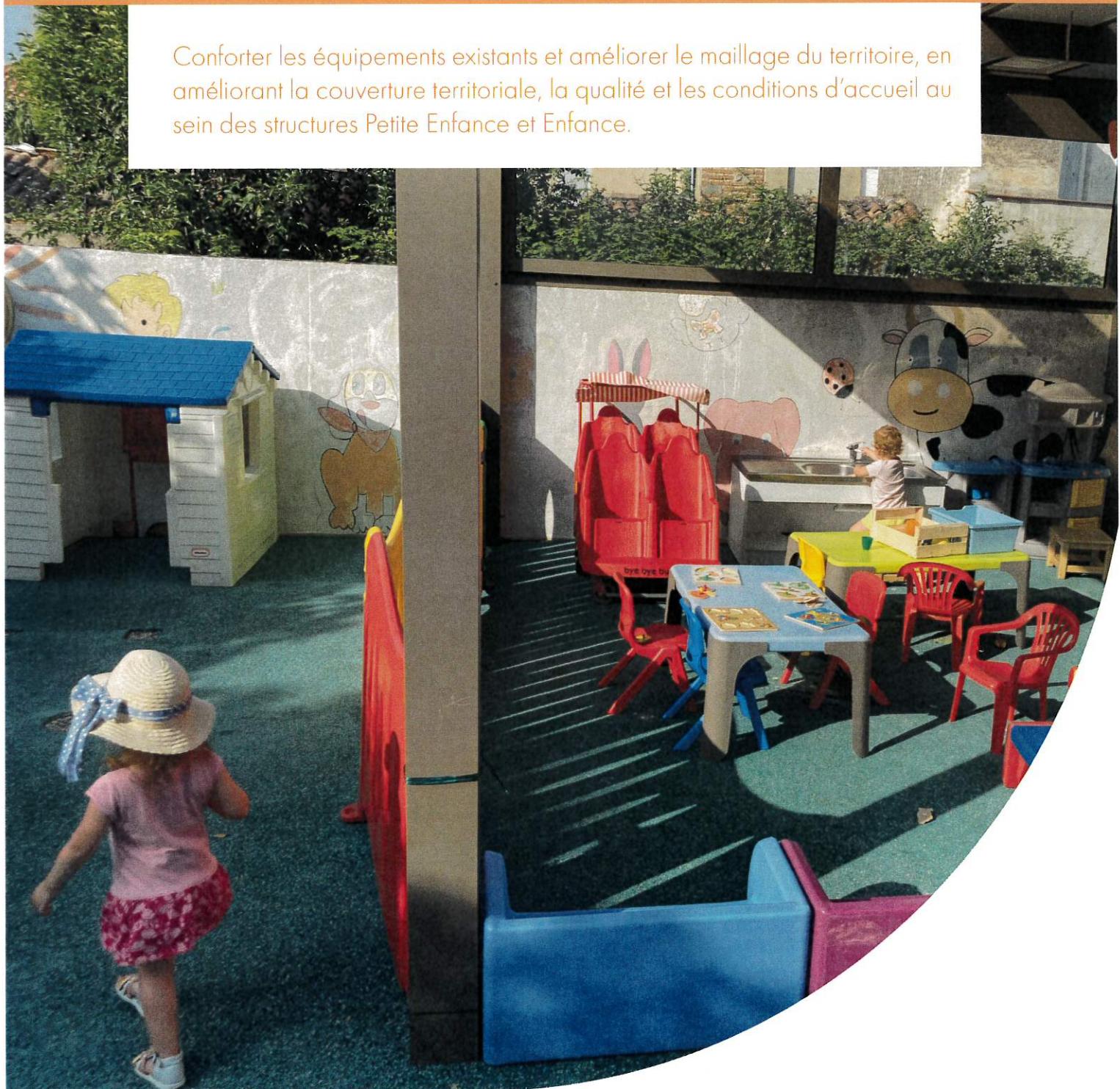


Jacques Bilirit,
Président de Val de Garonne Agglomération

AXE 1

Garantir l'équité d'accès et la qualité des accueils

Conforter les équipements existants et améliorer le maillage du territoire, en améliorant la couverture territoriale, la qualité et les conditions d'accueil au sein des structures Petite Enfance et Enfance.



AXE 2

Accompagner la parentalité dans une logique de parcours

Renforcer l'accompagnement des enfants et des familles dans une logique de parcours, en développant des actions d'accompagnement à la parentalité et en outillant les professionnels pour la prise en charge de publics spécifiques.



AXE 3

Renforcer l'accès à l'information et répondre aux besoins des familles

Développer une stratégie d'information et de communication auprès des familles, en proposant un guichet unique et en créant un observatoire territorial afin d'adapter au mieux l'offre aux besoins du territoire.



AXE 4

Structurer une politique enfance-jeunesse cohérente à l'échelle intercommunale

Renforcer et structurer la politique enfance-jeunesse à l'échelle du territoire, en initiant un Projet Educatif de Territoire Intercommunal et en menant une politique jeunesse partagée.



AXE 5

Favoriser l'accès aux droits et le développement de la vie sociale

Favoriser le développement d'une vie sociale sur le territoire et faciliter l'accès aux droits, en favorisant l'émergence et la pérennisation de structures d'animation sociale, le développement de la vie associative afin de lutter contre le non-recours aux droits et la fracture numérique sur le territoire.



